

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2025-06 – Autorisation d’occupation du domaine public – rue de St Hippolyte

Le Maire de MAÎCHE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 28 janvier 2025 du groupe BOVIS Franche Comté, représenté par M FRIQUET Steve ;

CONSIDERANT la nécessité de régler le stationnement devant le 02 rue de St Hippolyte pour permettre le bon déroulement d’opérations de déménagement de matériel de l’agence bancaire Crédit Mutuel ;

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 21 février 2025 et le mercredi 16 avril 2025, entre 08 heures et 18 heures, l’entreprise BOVIS Franche Comté est autorisée à occuper la totalité de l’espace public devant le 2 rue de St Hippolyte (agence bancaire Crédit Mutuel) correspondant aux 2 places de stationnement et à la partie trottoir devant le distributeur automatique de billets, afin d’y stationner 2 véhicules. Ces véhicules ne devront pas empiéter sur la chaussée et l’accès des piétons devra être maintenu. A l’issue de ces opérations, les places devront être laissées propres et en état.

Article 2 : Les services de la ville mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur M FRIQUET Steve représentant l’entreprise BOVIS Franche Comté,
- Monsieur le directeur de l’agence Crédit Mutuel de Maîche ;
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville.

Maîche, le 1^{er} février 2025

Le Maire,

Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 03 février 2025

Ville de Maîche

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25210 Maîche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : contact@mairie-maiche.fr